

CIRCUIT DE PREMIÈRE DEMANDE DE PAI

MAJ : 10/03/2025

Transmission du PAI :



Format numérique @



Format papier ✉

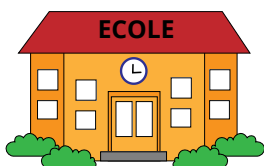
LA FAMILLE



- Demande un **formulaire PAI "Projet d'accueil individualisé"** à la direction de l'école où est scolarisé son enfant
- Remplit la partie administrative du PAI et signe
 - Transmet le PAI au médecin qui suit l'enfant
 - Renvoie le PAI complété à la direction de l'école



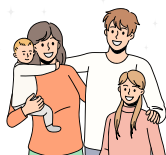
LA DIRECTION DE L'ÉCOLE



- Signe le PAI et le retourne à la famille
- Donne l'information à l'infirmière de l'école
- Peut solliciter le médecin de l'école pour les cas particuliers



LA FAMILLE



- Envoie le formulaire PAI et une photo de son enfant **à la référente PAI de la ville de La Rochelle**
mail : pai@ville-larochelle.fr tél: 05 46 51 51 12
- Prépare les 2 trousseaux d'urgence (si indiqué dans le PAI) : classe et restauration scolaire pour les déposer à l'école (médicaments avec ordonnance)
- Transmet un exemplaire du formulaire PAI au périscolaire associatif si l'enfant le fréquente



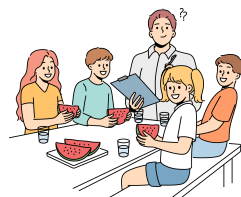
LA RÉFÉRENTE PAI - MAIRIE DE LA ROCHELLE



- Fait signer le PAI à l'élue municipale et crée la fiche de connaissance de l'enfant
- Diffuse l'ensemble du PAI (suivre les flèches)
- Transmet également une copie à l'infirmière de l'école



RESPONSABLE
RESTAURATION
SCOLAIRE



RESPONSABLE
PAUSE
MÉRIDIENNE



RESPONSABLE
PÉRISCOLAIRE
MUNICIPAL



ATSEM
(ENFANT EN
MATERNELLE)